

# Quel avenir pour l'enseignement agricole ?

**Le jeudi 15 juin dernier avait lieu la première réunion du Comité Social d'Administration Unique Régional de l'Enseignement Agricole (CSA U REA) depuis les élections professionnelles de décembre. Il était temps !** L'élan commun (CGT/SNUITAM/SUD/ SNETAP), fort du résultat de ces élections avec 7 sièges sur 10, était impatient de la mise en route de cette nouvelle instance car de nombreuses préoccupations demandaient des réponses avec des réformes à l'éducation nationale qui auront certainement un impact dans l'enseignement agricole :

le projet de réforme de la voie professionnelle qui va mettre à mal cet enseignement, fermer des filières, viser l'employabilité immédiate et "court-termiste" des élèves au lieu de leur émancipation ;

"le pacte enseignant" qui, sous couvert de « revalorisation salariale », est attentatoire à nos métiers, nos statuts, comme à la qualité du service rendu aux apprenant.es

le projet de réforme du statut des AESH qui prévoit le regroupement du cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'Accompagnant à la Réus-

site Educative (ARE), niant de fait la spécificité du métier d'AESH et l'expertise qu'il demande. Cette fusion qui répond à une logique comptable est une nouvelle attaque contre les personnels les plus précaires. C'est un contresens absolu à l'heure où nos établissements accueillent de plus en plus d'élèves à besoins éducatifs particuliers nécessitant un accompagnement spécifique.

des moyens insuffisants et gérés au fil de l'eau... Aucune information sur la DGH 2023. Comment préparer la rentrée prochaine? L'autorité académique serait-elle en train de préparer la rentrée dans le plus grand secret ?

Sur l'ensemble de ces sujets, nous ne pouvons que nous faire du souci, car notre autorité académique n'a aucune information sur la mise en

place de ces réformes et leur impact dans l'enseignement agricole public.

**Notre dévouement pour l'Enseignement Agricole Public, pour la défense des usager.es et des personnels est sans faille. Plus que jamais nous restons mobilisé.es !**

Benjamin BRO SNETAP - FSU.



## Retraités : paupérisation programmée ?

**Depuis un an, les prix des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles augmentent bien plus que les 6 % de l'inflation officielle : gaz, électricité, pâtes, légumes frais, beurre, fromages, viandes, poissons et œufs, ...**

Les retraité-es sont de plus en plus pauvres : 13 % ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir, 22 % renoncent à des soins et 49 % à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs, 33 % accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse dans les zones rurales.

Les retraité.es ne peuvent attendre le 1er janvier 2024, c'est maintenant que les pensions de base et complémentaires doivent augmenter !

Pour une revalorisation immédiate de toutes les pensions, des mesures de rattrapage des pertes du pouvoir d'achat constatées depuis au moins 2017, une pension au minimum au SMIC, l'indexation des pensions selon le salaire moyen, les retraité.es étaient dans l'action nationale le 15 juin à l'appel du groupe des neuf organisations de retraités.

Jean-Louis Viguier SFR-FSU 46

## FUTUR RETRAITE—E ?

### Tu peux toujours te syndiquer

L'adhésion à votre syndicat référent dans la FSU (SNUipp, SNES, SNEP...) entraîne ipso facto l'appartenance à la FSU et à sa composante la **Section Fédérale des Retraités** qui regroupe tous les retraités de la Fédération.

Ainsi, vous continuerez d'être informés, de soutenir et de participer aux actions collectives nécessaires pour défendre nos pensions, la Sécurité Sociale et les valeurs de Service Public solidaire que porte la FSU.

**Vous avez besoin de la FSU et la FSU a besoin de vous.**

**Nous comptons sur vous !**



N° 112 :

Avril - Mai - Juin 2023

## EDITO : Une cause juste

La lutte a été longue, plus de 5 mois, et le résultat peut paraître amer au regard de l'engagement et des efforts consentis : beaucoup de temps passé, des sacrifices financiers, une fatigue physique et morale.

Les syndicats unis, exemplaires dans leur gestion du conflit en sortent cependant renforcés et cela a permis quelques avancées non négligeables à la table des négociations salariales.

L'espoir d'une révision de la loi n'est pas perdu, le combat continuera.

Nous pouvons être fiers d'avoir lutté avec les retraités pour nos pensions et celles de nos enfants, ce n'était pas un combat égoïste mais solidaire, digne et non violent.

Un engagement dans l'action aussi long et médiatisé laissera des traces positives. Il n'a pas été gagné mais n'est pas forcément une défaite, il restera dans les mémoires.

Il a montré de façon éclatante que l'on ne fait pas la loi sans les premiers concernés, que le peuple français est aussi capable de se mobiliser pour défendre son idée de la démocratie. Le passage en force de cette réforme n'est pas passé inaperçu dans le pays mais pas seulement, l'usage de la violence et de l'intimidation est bien un aveu de faiblesse.

**Notre cause était juste et nous le savons, cette victoire sans gloire du gouvernement est une honte pour la démocratie et ses attaques contre les militants ne peuvent que nous encourager à défendre nos idées.**

**Ne doutons pas de notre force et de notre détermination.**

Anne Marie Bonhomme SNES—FSU

Fédération Syndicale Unitaire pour l'Éducation, la Recherche, la Culture—Bulletin de la section départementale de la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565221279 Mail fsu46@fsu.fr Directeur de la publication : Céline Sompayrac Imprimé par nos soins Prix = 1 euro. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique des syndicats nationaux de la FSU 46. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès, ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565221279 Mail fsu46@fsu.fr N° ISSN 1268-0613 ; CPPAP : 1225S07627

20 Juin  
2023

LHOSPITALET PPDC

P4  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



Page 1 : Edito

Page 2 : Un pacte—des impacts (2nd degré)

Page 3 : Le pacte à marche forcée Salaires

Page 4 : Quel avenir pour l'enseignement agricole ?

Retraités

## Un pacte... des impacts - 2nd degré

**Prendre un pacte c'est signer un contrat de type privé avec son chef d'établissement et ce n'est pas un geste sans conséquences.**

C'est une façon de gommer le statut de fonctionnaire qui a des avantages certains en fixant des règles de travail précises, comme par exemple la non-annualisation de nos services.

A terme si les pactes sont signés, d'ici 2 ou 3 ans les IMP et les HSE disparaîtront, le Pacte restera la seule façon de rémunérer le travail supplémentaire, avec beaucoup plus de flexibilité pour l'employeur...

Travail en plus, moins bien payé pour les agrégés et à peine plus pour les certifiés, c'est certain vous ne deviendrez pas riches grâce au Pacte.

Les signataires seront tenus par une lettre de mission qui glissera vers une autre si le service n'est pas fait : il y aura des comptes à rendre et votre chef d'établissement saura vous le rappeler.

Pour pouvoir facilement se remplacer entre collègues sera encouragée l'uniformisation pédagogique, des kits de cours clefs en main pour occuper les élèves sont déjà proposés sur Eduscol, la grande pédagogie attendra...

Tout comme la véritable revalorisation, celle qui permet-

trait de recruter suffisamment de personnels, donc des remplacements à effectuer vous en aurez au-delà de ce que vous pouvez imaginer.

Cerise sur le gâteau, il a été dit clairement en commission que toutes les absences pouvaient être remplacées même celles des grévistes, les avancées salariales et sociales risquent de tomber dans les oubliettes.



Si vous êtes déjà largement investis dans votre vie professionnelle, parfois même aux dépens de votre vie personnelle, si vous voulez défendre un service public de qualité et souhaitez qu'il soit reconnu à sa juste valeur, surtout ne signez pas le pacte : il faut faire échouer cette tentative de contractualisation et réaffirmer haut et fort que notre métier nous le faisons, nous le faisons bien et que nos emplois du

temps ne nous permettent pas d'augmenter la charge de travail déjà lourde.

**Une véritable politique de revalorisation et d'embauche de personnels est la seule solution au problème bien réel des remplacements, non monsieur le ministre nous ne sommes pas corvéables à merci !**

Anne-Marie Bonhomme – SNES FSU

## Le Pacte à marche forcée !

**En cette fin d'année scolaire, le Pacte se met en place sans cadre officiel et sous la pression hiérarchique. Inégal d'un territoire à un autre, à marche forcée contre une profession qui ne souhaite pas "travailler plus pour gagner plus", désorganisant les écoles... La FSU-SNUipp appelle les PE à ne pas "pactiser".**

Sans aucun cadre officiel les recteurs, DASEN et IEN s'activent à mettre en place le Pacte enseignant dans les écoles. Des injonctions retombent inévitablement sur les directrices et directeurs d'école qui doivent répartir entre les différents PE volontaires la "dotation pacte" pour leur école. Tout cela sans même savoir notamment comment s'organiser le soutien en sixième à la rentrée. Des pressions commencent à se faire sentir pour répondre à la commande ministérielle à grand renfort de communication : un flyer vantant les "mérites" du Pacte doit être distribué à tous les personnels enseignants de l'école. Jamais une telle demande n'avait encore existé. D'un département à l'autre, la clé de répartition des fonds est différente. Ici, elle est fonction du nombre d'enseignantes et d'enseignants, là ce sont les résultats des

évaluations qui déterminent le nombre de briques, ailleurs encore, l'indice de position sociale (IPS) est utilisé, le tout creusant encore les inégalités de traitement sur l'ensemble du territoire.

Ce nouveau dispositif se met en place à marche forcée contre la volonté d'une profession qui ne souhaite pas

travailler « plus » pour gagner « plus » mais être revalorisée pour toutes les heures engagées dans leur mission au quotidien. Partout les équipes pointent la désorganisation de l'école en termes de travail collectif, le Pacte ne fera qu'accentuer les inégalités entre les personnels. Depuis le début des discussions sur la revalorisation, le ministère joue sur le déclassé salarial pour imposer ce nouveau projet de rémunération.



**La FSU-SNUipp appelle les PE à ne pas s'engager dans le Pacte et soutiendra les directrices et directeurs qui subiraient des pressions pour le mettre en œuvre. Elle continue d'exiger une véritable revalorisation de 300 euros nets sous forme de point d'indice pour répondre à la baisse continue de pouvoir d'achat des personnels et mobilisera en ce sens dès la rentrée.**

## SALAIRES : le ministère de la FP se moque ouvertement des agent-e-s !

L'ensemble des organisations syndicales ont claqué la porte lors de la réunion salariale dans la Fonction publique pourtant très attendue par l'ensemble des agent.es. Le dégel de 1,5% du point d'indice est loin d'être à la hauteur et les autres propositions sont soit retardées dans le temps soit ne relèvent que de l'indemnitaire pour quelques un.es. L'ensemble des agent.es verront le point d'indice augmenter de 1,5% au 1er juillet 2023 et, en janvier 2024, bénéficieront d'une attribution de 5 points d'indice supplémentaires.

La moyenne d'augmentation sera de 2,5% dans un contexte d'inflation de 5,1%. Pour les agent.es des catégories C et B, passés aujourd'hui sous le niveau du SMIC, une attribution supplémentaire, jusqu'à 9 points d'indice, viendra compléter les échelons aujourd'hui au minimum FP. Ceci aboutira à des carrières affichant une augmentation de 34,46 euros brut sur 12 ans pour les catégories C et de 19,69 euros bruts en 4 ans pour les catégories B. Une prime pouvoir d'achat en « one shot » sera versée à la

moitié des agents mais soumise au bon vouloir des employeurs publics dans la Fonction publique territoriale. Pour la FSU, seul un mécanisme d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix doit

être à l'ordre du jour ! Une telle mesure aurait comme avantage d'assurer le niveau des pensions des collègues partant à la retraite. En outre, ceci contribuerait à maintenir l'unité de la Fonction publique qui est aujourd'hui interrogée par le caractère non général de ces mesures.

**La FSU considère ces mesures comme insuffisantes et appelle le gouvernement à revoir sans délai sa copie.**

**La FSU continue d'intervenir pour gagner une vraie revalorisation à la hauteur de la cherté de la vie et de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les personnels de la Fonction publique pour l'intérêt général et au service du plus grand nombre.**



**RÉFORME DES RETRAITES** **C'EST NON**  
**PACTE**  
**RÉFORME DE LA VOIE PRO**  
**FUSION DES AED ET AESH**  
**POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION**

